

No 132 Assemblée communale ordinaire du 26 janvier 2022

20h00 Halle polyvalente

Ordre du jour

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée.
2. Discuter et voter la liste des ayants droit aux gaubes pour 2022.
3. Discuter et voter la quotité d'impôts, les taxes communales (inchangées) et le budget 2022.
4. Divers et imprévus.

L'Assemblée communale de ce jour a été convoquée par la voie du Journal officiel de la République et Canton du Jura no 1 du 13 janvier 2022. Elle a été affichée selon la coutume et distribuée par un tous-ménages. Elle est présidée par Denis Broquet, président des Assemblées. Le protocole est tenu par Jocelyne Broquet Turberg, secrétaire communale.

Deux personnes sont désignées scrutatrices.

20 ayants droit sont présents.

Ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Tractandum 1

Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée.

Le président demande s'il y a des remarques ou des contestations concernant le PV de la dernière Assemblée communale. Il n'y a pas de remarque. Le président remercie la secrétaire pour la rédaction du PV.

Le procès-verbal est accepté tacitement.

Tractandum 2

Discuter et voter la liste des ayants droit aux gaubes pour 2022.

Nicole Monnin Musca, conseillère communale, donne lecture de la liste des 42 ayants droit aux gaubes pour 2022.

La parole n'est pas demandée.

La liste des ayants droit aux gaubes est acceptée à l'unanimité.

Tractandum 3

Discuter et voter la quotité d'impôts, les taxes communales (inchangées) et le budget 2022.

La caissière, Elisabeth Braun informe l'Assemblée de la récapitulation du budget de fonctionnement de la Commune qui présente un excédent de charges de Fr. 61'585.- et du budget de fonctionnement de la Bourgeoisie qui présente aussi un excédent de charges de Fr. 6'813.-. Détail des investissements : Fr. 686'700.- pour l'interconnexion en eau potable du Haut-Plateau, Fr. 80'000.- pour le Pal (Plan d'aménagement local), Fr. 50'000 pour le PGEE et Fr. 15'000 pour le cahier de qualité pour le service des eaux.

Philippe Kunz, maire, relève qu'Elisabeth Braun a présenté son premier budget le 29 janvier 2014. C'était un dépannage pour notre Commune, cette mission provisoire a duré 8 ans. Pendant toutes ces années, Elisabeth a surmonté toutes les nouveautés comptables, encore dernièrement avec le programme MCH2. Le Conseil communal la remercie pour son travail irréprochable accompli pendant toutes ces années et lui remet un petit cadeau. Une postulation intéressante a été mise au concours en collaboration avec la Commune de Pleigne et c'est Marion Girardin, ici présente, qui va reprendre le poste. Philippe Kunz laisse à Marion Girardin le soin de se présenter.

L'entrée en matière est acceptée.

Un citoyen relève que sous le compte formation, il y a environ Fr. 20'000.- de moins par rapport au dernier budget. Elisabeth Braun répond que ce chiffre dépend du nombre d'habitants et qu'il y a eu une dizaine de personnes en moins. Les charges liées à l'enseignement étaient aussi un peu inférieures.

Il n'y a plus de question.

Après vote à main levée, la quotité d'impôts, les taxes communales et le budget 2022 sont acceptés par 20 voix, donc à l'unanimité.

Tractandum 4

Divers et imprévus.

Philippe Kunz souhaite une bonne et heureuse année 2022 à toutes et à tous au nom de la Commune de Movelier. Il remercie tous les citoyens pour les mesures sanitaires respectées en espérant que la COVID disparaisse enfin.

Il fait remarquer que certains individus ont créé de nouvelles décharges en forêt. Ce problème récurrent a été transmis aux forces de l'ordre.

Les projets agendés pour 2022 sont :

- le PAL dont le rapport d'opportunité est en cours d'élaboration. Il sera soumis au Canton et ensuite à l'Assemblée communale.
- des travaux urgents de réfection des canalisations dont le montant dépassera certainement la compétence du Conseil communal devront être entrepris. Le montant devra très probablement être soumis à l'assemblée communale.
- le 13 février prochain, les autorités communales, à l'unanimité, proposent aux citoyens de voter oui au projet de connexion en eau potable du Haut Plateau (Fr. 686'700.-)

Un habitant relève que 40 arbres ont été plantés dans notre Commune et il demande s'ils ont tous survécu. Il demande aussi si le Conseil communal a déjà étudié l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école par exemple. Philippe Kunz répond que certains arbres n'ont effectivement pas survécu, mais ils seront replantés. Pour ce qui est des panneaux photovoltaïques, le Conseil communal a décidé de faire partie de l'Agglo de Delémont, ce qui pourrait nous être favorable concernant les projets d'énergie renouvelable, dont les panneaux photovoltaïques.

Un citoyen informe l'Assemblée que leurs bâtiments ont été mis à disposition du Service industriel de Delémont pour y installer des panneaux solaires car celui-ci va investir dans le solaire et poser des panneaux sur le toit de leurs bâtiments. Les citoyens peuvent investir dans ces panneaux qui suffiront à alimenter le village en électricité.

Un habitant aimerait savoir dans quel tiroir le dossier de la zone 30km/h a été rangé. Le maire, Philippe Kunz, répond que le responsable du dossier, M. Frédy Blank, conseiller communal, est hospitalisé. L'habitant lui répond que c'est un peu facile de dire que si le responsable est à l'hôpital, il n'y a pas de réponse. Il ne faut pas lui dire qu'une autre personne du Conseil communal n'est pas au courant de ses dossiers. Nicole Monnin Musca note que le Conseil fédéral a décidé en 2021 de faciliter la mise en place des zones 30km/h dès 2022. Le Conseil communal ne voulait pas s'investir dans des démarches compliquées sachant qu'elles seraient simplifiées cette année.

Un citoyen qui habite le chemin de la Peute-Rive relève que depuis les intempéries de 2021, le petit chemin près de chez lui est bien défoncé. Il note qu'il en a déjà parlé au maire. Il fait remarquer que quand il y aura un orage tout viendra en bas. Il relève qu'une partie du chemin appartient à la Commune et le reste à des privés. Il demande si la Commune serait prête à goudronner ce chemin. Le maire, Philippe Kunz répond que la Commune peut étudier le dossier pour goudronner ce chemin mais qu'elle

doit avoir l'aval de tous les privés. L'employé communal souligne qu'il serait aussi plus facile de déneiger.

Une citoyenne note qu'elle a deux choses à relever et qu'elle en a déjà aussi parlé au maire. Elle note que les chemins communaux en général ont bien souffert et qu'il serait bien de les réparer. Elle fait remarquer qu'au chemin de la Peute-Rive, à la croisée qui mène au stand de tir, où il y a une maison en triangle, il y a des arbres qui ont été plantés tout près du chemin sur un terrain qui doit être à la Commune ou à la Bourgeoisie. Elle pense qu'en grandissant ces arbres vont gêner le passage. Philippe Kunz Kunz note que c'est un chemin qui appartient à la bourgeoisie. Il note que c'est les habitants de la maison du chalet pointu qui ont mis des tuteurs avec des bouteilles en verre après les arbres. Le Conseil communal va discuter de ce sujet et prendra une décision. Il note que ce ne sera pas pour y parquer des chars. La citoyenne répond que ce n'est pas ce qu'elle a dit mais qu'elle se demande si le Conseil communal est au courant de ce cas. Concernant les chemins communaux, Philippe Kunz note que Frédy Blank a fait le tour avec l'employé communal pour voir ce qu'il faudra réparer. L'employé communal répond qu'il n'est pas au courant.

Un citoyen note qu'un arbre a été coupé l'année passée par les bûcherons près du réservoir sur la Montagne et il aimerait savoir s'il peut l'avoir pour faire du bois. Il lui est répondu que cet arbre a déjà été racheté par une autre personne.

Un habitant fait remarquer qu'un citoyen est en train de faire un projet de chauffage à distance pour 40 maisons. Il demande où en est la commune car elle avait aussi un projet. Nicole Monnin Musca répond qu'il y a eu quelques séances à ce sujet concernant la faisabilité au niveau financier du projet. Pour le moment, le Conseil communal attend des nouvelles à ce sujet.

Un habitant demande d'avoir une pensée pour un monsieur qui est décédé récemment et qui a été pendant de longues années président de la vérification des comptes de notre village.

Il n'y a plus de question.

Le maire invite les personnes présentes à boire un verre au Restaurant du Soleil à Movelier.
L'Assemblée est levée à 20h35.

Au nom de l'Assemblée communale :

Le Président :

La Secrétaire :